



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 30 septembre 2024*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché n°22005DT : Maitrise d'œuvre concernant les travaux de modernisation du stade Armand Cesari – Avenant n°2**

**L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 24 septembre 2024.**

**PRÉSENTS :** BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, GIAMARCHI Marie-Dominique, GRASSI Didier, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
CALLIER Jeanne à ROSSI Michel  
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul  
DE GENTILI Emmanuelle à PERETTI Philippe  
MALAFRONTE Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea  
SAVELLI Jean-Michel à MUSSIER Emma  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis  
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGRINI Leslie, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

**QUORUM : 21**

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Marché n°22005DT : Maitrise d'œuvre concernant les travaux de modernisation du stade Armand Cesari – Avenant n°2**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation n°22005DT relative à la « Maitrise d'œuvre concernant les travaux de modernisation du stade Armand Cesari » ;

Considérant qu'à la suite de la modification du programme de travaux (Conseil du 24 juillet 2023) et à l'acceptation de l'élément de mission APD par le maître d'ouvrage (Conseil du 27 novembre 2023), le coût prévisionnel des travaux avait été arrêté à 13 414 000,00 € HT, et le forfait définitif de rémunération fixé à 1 801 500,20 € HT dans le cadre de l'avenant n°1 au présent marché ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un nouvel avenant afin de prendre en compte les modifications suivantes ;

- *Nouvelle répartition des honoraires entre les co-traitants A+ Architecture et D+ Architecture conformément à la nouvelle répartition des missions et des interventions définies pour les phases VISA, DET, et AOR ;*
- *Modification de l'échéancier de facturation de l'élément de mission « VISA », désormais facturé sur 7 mois jusqu'en décembre 2024 ;*
- *Prise en charge de travaux supplémentaires imprévisibles et imprévus : réalisation d'un ouvrage de soutènement rendu indispensable techniquement en tribune EST pour une rémunération supplémentaire de 43 050 € HT, portant ainsi le montant total du forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre à 1 844 550,20 € HT, soit une augmentation de 2,39 % ;*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À la majorité) – Contre : M. Morganti**

L'avenant n°2 au marché n°22005DT relatif à la maitrise d'œuvre des travaux de modernisation du stade Armand Cesari, ci-annexé ;

**DIT**

Que la prise en charge des travaux supplémentaires engendre une plus-value de 43 050 € HT, soit une augmentation de 2,39 % par rapport au montant du forfait de rémunération définitive de la maitrise d'œuvre (1 801 500,20 € HT), pour un total de 1 844 550,20 € HT ;

**OBJET : Marché n°22005DT : Maitrise d'œuvre concernant les travaux de modernisation du stade Armand Cesari – Avenant n°2**

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

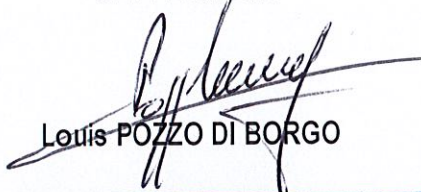
**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia - OP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
Louis POZZO DI BORGO

